



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B052_2023

OBJET : Renouvellement du projet de fonctionnement lieu d'accueil enfants-parents "Barbabulle" du pôle de Saint-Pierre-Eglise

Exposé

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Au travers de diagnostics partagés, les caisses d'allocations familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

Ainsi, les communes du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise ont décidé de confier au service commun la création et la gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents dénommé « Barbabulle » qui a ouvert le 1^{er} janvier 2022.

Le lieu d'accueil enfants-parents a pour mission de conforter la relation entre les enfants et les parents en :

- Offrant un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants
- Favorisant également les échanges entre adultes
- Confortant la relation entre enfants et les parents

En 2022, le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise a bénéficié d'un accompagnement technique et financier de la part de la CAF sous conditions du respect de leur projet de fonctionnement validé par celle-ci.

L'actuel projet de fonctionnement du LAEP de Saint-Pierre-Eglise arrivant à échéance au 31 décembre 2023, le groupe de travail « petite enfance » s'est mobilisé, en concertation avec la CAF, pour travailler à son renouvellement. La commission de territoire du service commun a ainsi validé le nouveau projet le 20 juin 2023.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu la décision de la commission de service commun du 6 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la commission de service commun en date du 20 juin 2023,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **De valider** le nouveau projet de fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « BARBABULLE » du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise à partir du 1^{er} janvier 2024,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
18 Octobre 2023

Le mercredi 18 Octobre Deux Mille Vingt Trois, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 34

Nombres de présents : 22

Nombre de votants : 22

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour les décisions de Bureau N°B050_2023 et B051_2023), Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR (à partir de la décision de Bureau N°050_2023), Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY (sauf la décision de Bureau N°052_2023), Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf la décision de Bureau N°051_2023), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour les décisions de Bureau N°B050_2023, B051_2023 et B052_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Evelyne MOUCHEL, Monsieur Emmanuel VASSAL.

Excusés/Absents : Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Sébastien FAGNEN, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Odile THOMINET.

Projet de fonctionnement Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Du pôle de proximité de Saint Pierre Eglise

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 
ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR

1^{er} agrément de projet Renouvellement Prolongation

1^{er} année de la période contractuelle concernée : 2022

1. CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES du LAEP

Date d'ouverture du lieu : 28 février 2022

Territoire concerné par le projet : Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise

Nom du lieu d'accueil enfants-Parents : Barbabulle

Implantation(s)	Site 1
Adresse	40 C rue des Follières 50330 SAINT PIERRE EGLISE
Téléphone	LAEP 02.33.20.11.80 (uniquement le lundi matin) POLE 02.33.23.19.55
Courriel	Laepsaintpierreeglise@lecotentin.fr
Nom du responsable / référent du lieu	Angélique LE REVERT
Date d'ouverture	28 février 2022

L'action est-elle éligible à une prestation de service enfance jeunesse ou à un bonus territoire dans le cadre d'une CTG : OUI NON

Si oui, période contractuelle du CEJ ou de la CTG, et collectivité signataire au titre du financement du LAEP : CTG 2021 – Collectivité signataire : Communauté d'Agglomération du Cotentin – Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise

Gestionnaire du Laep (le signataire de la convention Pso Laep avec la Caf)

Dénomination et nature juridique : Communauté d'Agglomération du Cotentin – Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise

Nom du représentant légal (maire, président / d'EPCI ou association) : Monsieur MARGUERITTE David

Adresse : 8 Rue des Vindits – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Correspondant(s) :

Téléphone : 02.33.23.19.55

Courriel : martine.etasse@lecotentin.fr

Dossier complété le :

Signature et cachet du gestionnaire :

2. GENESE / ORIGINE du PROJET (pour une création)

2.1 Faire un bref historique, relater les étapes et le contexte dans lequel la structure a été créée (constats, diagnostic, convictions, acteurs, volontés politiques... à l'origine du projet)

Depuis 1999, la communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Eglise s'inscrit dans une politique de Projet Educatif Local (PEL), ce qui lui a permis de signer un contrat enfance avec la CAF dénommée un contrat enfance-jeunesse et depuis le 1^{er} janvier 2021 convention territoriale généralisé (CTG)

Différentes structures et actions en faveur des enfants, des jeunes et des familles sont mises en place telles que :

- Un Espace socioculturel finalisé en septembre 2018 qui a remplacé les deux centres de loisirs. Ce bâtiment permet de regrouper tous les services de Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, de mutualiser et optimiser les équipements, moyens et permettre aux associations de l'investir et développer leurs activités.
- Des garderies périscolaires au sein de chaque école du pôle, pour prendre en compte la continuité éducative. Une demande d'agrément a été faite pour la rentrée de septembre 2019.
- Un RAM désormais appelé RPE (relais petite enfance) pour informer, accompagner et améliorer la vie quotidienne des familles.
- Une politique tarifaire pour favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles.
- Une aide aux associations pour développer les activités de proximité (mise à disposition de l'animateur socio-sportif).
- Des actions ponctuelles ou annuelles (conférences, forum sportif et culturel, fête de la musique...) pour valoriser les initiatives et les compétences, sensibiliser ou faire de la prévention
- Une permanence de la mission locale pour aider les jeunes en recherche d'emploi.
- Une permanence des services de PMI avec la présence d'une puéricultrice tous les mardis après-midi, le médecin et une sage-femme un mardi après-midi par mois sur les périodes scolaires.

L'espace socioculturel étant occupé pendant les vacances et les mercredis par le centre de loisirs, de 8h à 18h, il n'est pas possible d'accueillir d'autres publics.

En 2017 la Communauté de Communes a fusionné avec les territoires voisins pour former la Communauté d'Agglomération Le Cotentin (CAC), les territoires des ex communautés de communes sont désormais désignés « Pôle de Proximité ». De par la loi, la compétence Enfance/Jeunesse est donc assurée par la CAC qui avait deux ans pour définir l'intérêt communautaire de ses compétences qu'elle conservera et rétrocéder aux communes les compétences dont l'intérêt communautaire n'a pas été retenu.

La compétence petite enfance, enfance jeunesse a été rétrocédée au 1^{er} janvier 2019 aux communes. Les communes du territoire de Saint Pierre Eglise décident de maintenir une gestion collégiale de cette compétence par la création d'un service commun.

Les temps d'activités périscolaires ont été instaurés par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaires. A ce titre, à la demande des communes membres de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise, celles-ci ont transféré la compétence « temps d'activités péri scolaires » à la Communauté de communes.

Les T.A.P ont été intégrés dans le Projet Educatif Local (P.E.L), dans les axes suivants :

- Développer une action permanente, cohérente et cordonnées activités, des enfants et des jeunes
- Développer l'accessibilité aux pratiques sportives, socio-culturelles et culturelles.

En 2017, suite aux nouvelles décisions gouvernementales, qui laissent le choix aux communes de revenir à la semaine des 4 jours d'école et de poursuivre ou pas les TAP, les élus ont souhaité recueillir l'avis des parents avant de prendre une décision.

Le résultat du questionnaire est le suivant :

51.35% ont répondu au questionnaire, représentant 367 enfants (130 maternelles et 237 primaires) et 246 familles. 187 familles souhaitent revenir à la semaine des quatre jours sans TAP et 59 familles souhaitent maintenir la semaine à 4.5 jours avec des TAP

Face à cette forte demande de revenir à la semaine des 4 jours, les élus ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours, ayant pour incidence l'arrêt des TAP et l'inscription des mercredis dans le plan mercredi : ainsi le fonctionnement du centre le mercredi à la journée se fait sur un temps périscolaire et les vacances scolaires sur un temps extrascolaire.

Focus sur la petite enfance

Le RPE a été créé en septembre 2007, suite au développement de la politique petite enfance sur le territoire de Saint-Pierre-Eglise. Le projet de création du R.A.M s'est fait dans la continuité de l'accueil des enfants de 3 à 6 ans dans les ALSH.

Aujourd'hui, le RPE. (Service de proximité pour les familles) propose des temps d'éveil ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'elles accueillent.

Depuis plusieurs années, on constate que les familles employeurs ou non d'assistantes maternelles souhaitent participer aux activités proposées par le RAM.

Ainsi, la coordinatrice de service jeunesse, Madame MORIN a suivi en 2018 une formation permettant d'obtenir le diplôme universitaire d'accompagnement à la parentalité. Des actions vers la parentalité ont donc été mises en place.

La raison principale est de proposer un temps de socialisation à l'enfant, mais aussi de rencontrer d'autres familles, ou des professionnels pour échanger sur les difficultés rencontrées au quotidien dans l'éducation des enfants.

Par conséquent en vue de développer des actions parentalité, d'assurer et d'améliorer la continuité éducative sur le territoire, favoriser le développement des liens familiaux et répondre à la demande exprimée sur le territoire. Les élus ont réfléchi pour créer un Lieu Accueil enfant Parents (LAEP). Ce dernier a ouvert le 28 février 2021.

2.2 Identification des partenariats mobilisés à l'étape de création du LAEP (acteurs associés à la réflexion en amont, à l'élaboration du projet, modalités de concertation / participation à la mise en place du lieu...)

Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis d'associer à la réflexion des partenaires à l'exception de la Caisse d'Allocations familiales et d'une référente du LAEP de Cœur Cotentin.

Pièces à joindre pour l'agrément :

- Projet de fonctionnement
- Organigramme prévisionnel
- Règlement intérieur
- Budget prévisionnel
- Plan simplifié des locaux
- Autorisation d'ouverture du Maire ou du Préfet pour le local
- Délibération du Conseil municipal ou du Conseil d'administration concernant la création du Laep - Numéro SIREN
- Relevé d'identité bancaire ou postal (format iban)

3. DIAGNOSTIC du TERRITOIRE

3.1 MÉTHODOLOGIE

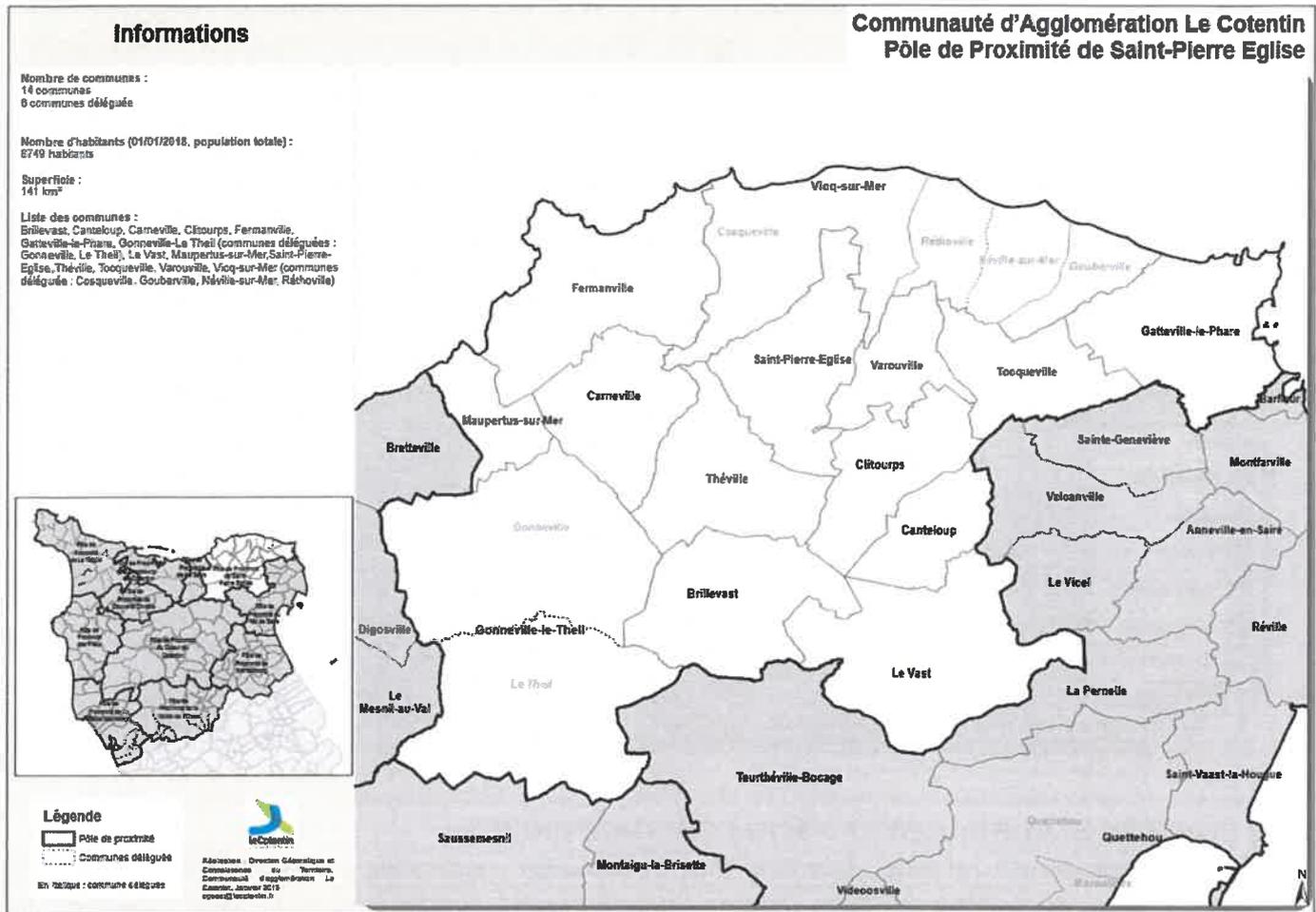
Identification des partenariats mobilisés à cette étape

Acteurs associés à l'élaboration du diagnostic, méthodologie et outils utilisés...

Les partenaires n'ayant pas été associés en amont du fait de la crise sanitaire, ils le sont pour le projet de fonctionnement, à savoir :

- Le responsable de circonscription et médecin territorial du Conseil Général
- Les puéricultrices de PMI
- Les assistantes sociales
- La bibliothécaire municipale de St Pierre Eglise
- CAF
- MSA
- RPE
- CAC

Situation géographique



Le pôle de proximité de Saint-Pierre Eglise est situé dans le département de la Manche, Basse-Normandie au nord Est de Cherbourg en Cotentin 82 578 habitants, qui est la ville la plus proche (18 km). C'est aussi une plateforme économique, avec notamment La Hague, la DCN et le réseau naval avec entre autres l'Angleterre.

Le territoire du pôle de proximité de Saint Pierre Eglise est composé de 14 communes, compte au 1^{er} janvier 2019 8 749 habitants pour une superficie de 141 km² soit une densité de 62.05 hab/km².

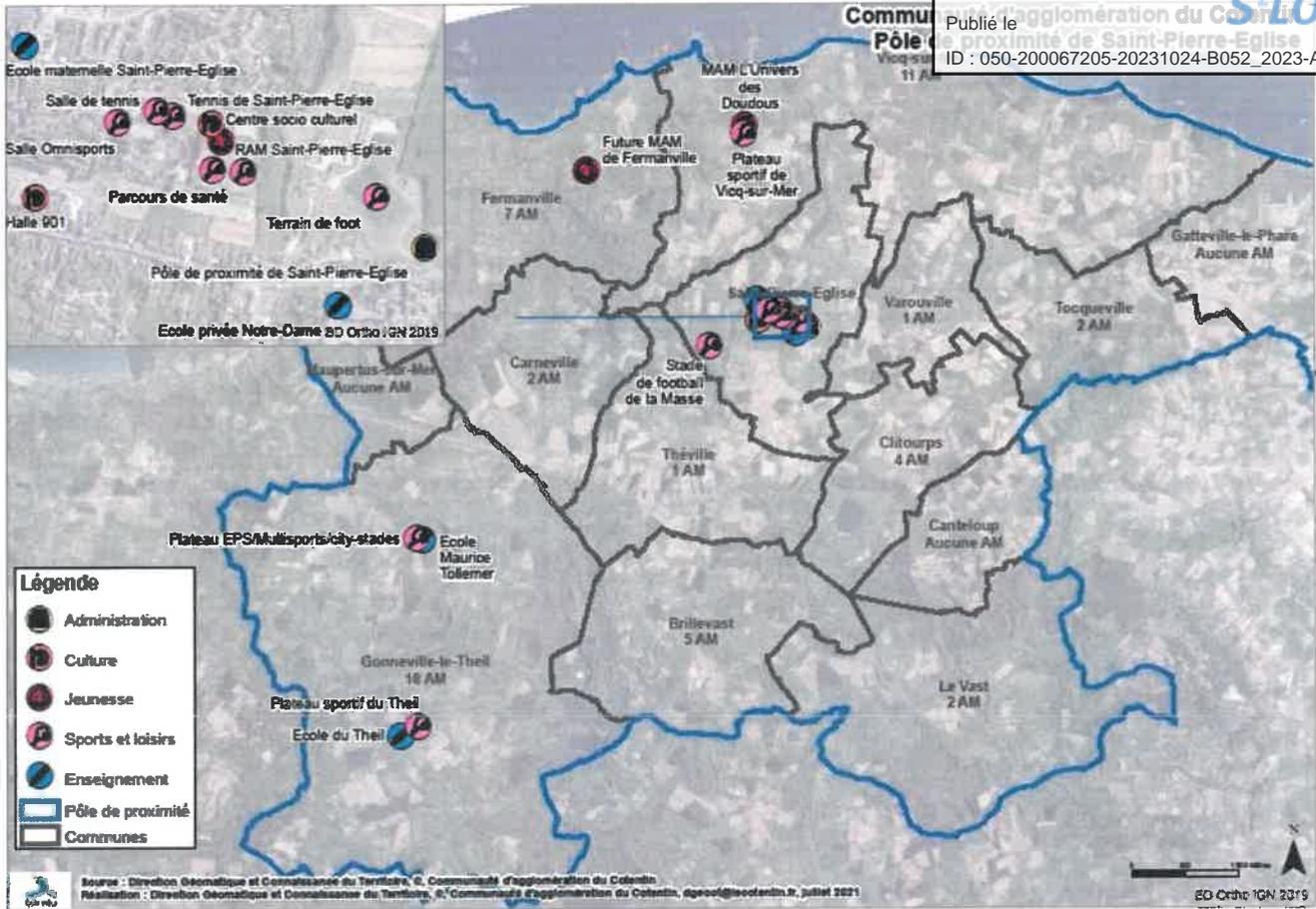
Sa dynamique s'appuie notamment sur deux communes disposant des écoles, Fermanville et Gonneville Le Theil, qui représentent respectivement 15 % et 18% de la population du pôle.

L'évolution institutionnelle du territoire

Durant la période 2015-2018, le territoire a connu une évolution institutionnelle importante avec la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2017.

Le territoire de Saint-Pierre Eglise est désormais l'un des pôles de proximité de la CAC, territoire de 129 communes pour 185 000 habitants.

Le pôle de proximité de Saint Pierre Eglise ne dispose pas de structures d'accueil du jeune enfant, le seul mode d'accueil est les assistants maternels.



3.2 DONNÉES STATISTIQUES ET SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Données / indicateurs retenus (nombre, taux et évolution - exemples à titre indicatif : naissances, enfants de - 6 ans dont enfant de -3 ans, familles monoparentales, congés parentaux, familles avec enfants de - 6 ans, scolarisation des -3 ans, chômage des parents de jeunes enfants, bénéficiaires de minima sociaux, bénéficiaires CMG et CLCA Paje ...)

Evolution des naissances :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
66	64	70	53	60	65



On peut constater que le territoire connaît une légère hausse du nombre de naissances.

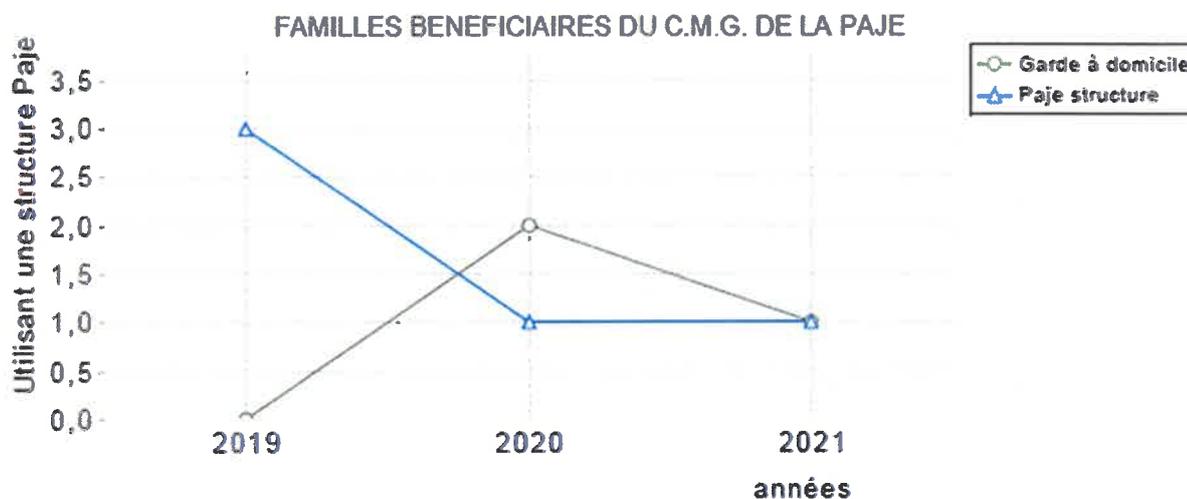
Caisse d'allocations familiales DE LA MANCHE

Zone d'étude	Personnalisé	CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE EGLISE
Zone de référence	Epci	50 CA DU COTENTIN

Décisionnel	Relais Assistantes Maternelles
-------------	--------------------------------

Evolution du public potentiel avec enfants

TERRITOIRES Années	CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE EGLISE				50 CA DU COTENTIN	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	188	189	184	-6,1 % ↘	4 420	-2,4 % ↘
Enfants Caf & Msa < 3 ans	198	190	178	-5,7 % ↘	4 795	-1,9 % ↘
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	229	228	201	-8,3 % ↘	4 820	-4,5 % ↘
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	7,0 %	10,6 %	3,7 %	-1,7 % ↘	10,5 %	+0,0 % ↔
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	ND	NS	-18,4 % ↘
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du Cmg garde à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	ND	43	-5,4 % ↘
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	NS	NS	NS	-42,3 % ↘	80	-17,7 % ↘
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du CMG structure de la Paje	NS	NS	NS	-100,0 % ↘	28	-22,0 % ↘
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	68,2 %	65,7 %	76,7 %	+4,2 % ↗	67,8 %	+0,9 % ↔
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent	124	119	123	-0,4 % ↔	3 100	-0,5 % ↔
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	44,1 %	37,5 %	44,4 %	+0,2 % ↔	38,4 %	-1,2 % ↘



Personnalisé CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE EGLISE 2021

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE

Interprétation et limites :

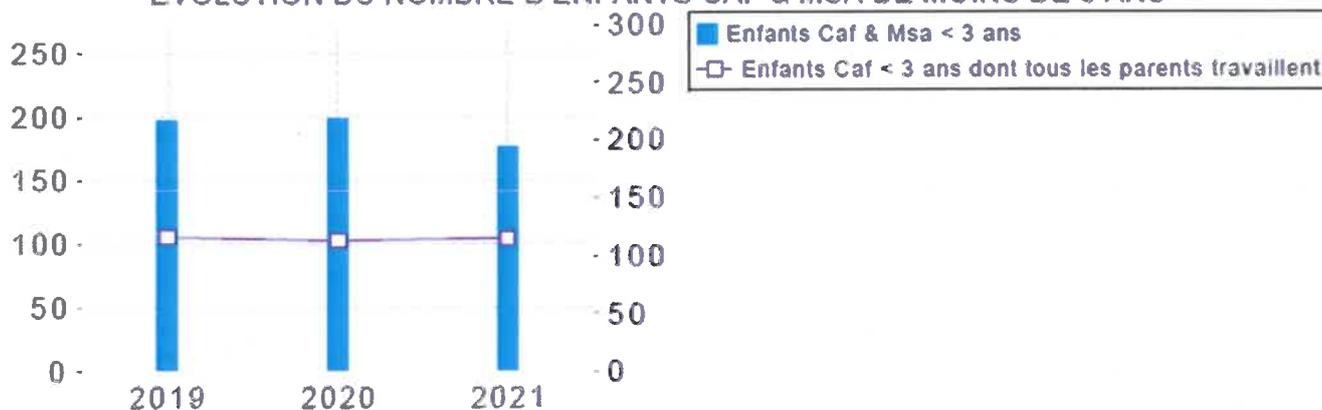
En 2021, le taux de famille CA du Cotentin Caf avec enfant de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent est de 67,8 %. Ce qui représente 3100 enfants.

En 2021, la part des familles monoparentales CA du Cotentin Caf & Msa avec enfants de moins de 3 ans correspond à 10,5%.

Evolution du public potentiel

TERRITOIRES Années	CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE			Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
	2019	2020	2021			
Enfants Caf & Msa < 3 ans	198	199	176	-5,7 %	4 795	-1,9 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	41	46	23	-25,1 %	1 196	-4,7 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	19	28	11	-23,9 %	775	-3,1 %
% enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	9,6 %	14,1 %	6,2 %	-1,7	16,2 %	-0,2
% des 1ères naissances Caf & Msa < 1 an	44,1 %	37,5 %	44,4 %	+0,2	38,4 %	-1,2
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	186	189	164	-6,1 %	4 420	-2,4 %
Dont monoparents	13	20	6	-32,1 %	463	-2,7 %
Dont % de monoparents	7,0 %	10,6 %	3,7 %	-1,7	10,5 %	+0,0
Dont tous les parents Caf travaillent	116	113	115	-0,4 %	2 877	-1,1 %
Dont % des parents Caf qui travaillent	62,4 %	59,8 %	70,1 %	+3,9	65,1 %	+0,8

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS CAF & MSA DE MOINS DE 3 ANS



Personnalisé CA COTENTIN ANC CDC ST
PIERRE EGLISE 2021

SOURCES : CNAF, CCMSA, IMAJE

En 2021, il y a 4795 enfants CA du Cotentin Caf & Msa de moins de 3 ans.
En 2021, 1 196 enfants CA du Cotentin Caf & Msa de moins de 3 ans vivaient dans des familles bénéficiant du RSA ou de l'AAH et 775 enfants vivaient dans des familles Caf & Msa sous le seuil des bas revenus.

Zone d'étude	Personnalisé	CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE EGLISE
Zone de référence	Epci	50 CA DU COTENTIN

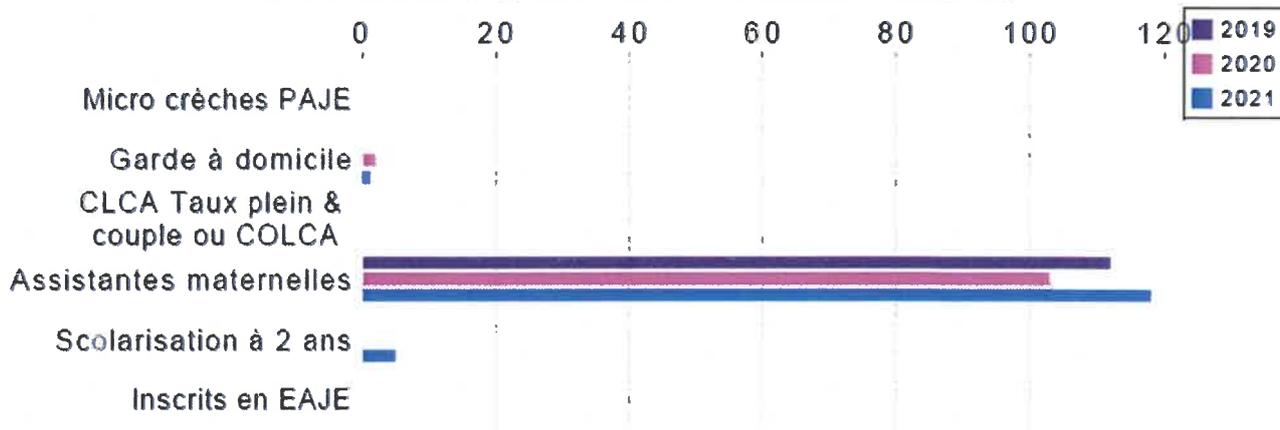
Décisionnel	Synthèse IMAJE
-------------	----------------

Evolution de l'accueil des jeunes enfants (usage)

TERRITOIRES Années	CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE EGLISE				50 CA DU COTENTIN	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	112	103	118	+2,6 % ↗	1 924	-0,1 % ⇐
Nb. moyen d'enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	2,1	2,0	2,4	+6,7 % ↗	1,9	+7,4 % ↗
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile & structure PAJE	NS	NS	NS	+0,0 % ⇐	71	-13,1 % ↘
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CLCA Taux plein ou couple ou COLCA	NS	NS	NS	ND	NS	-100,0 % ↘
Enfants < 6 ans inscrits en EAJE dans l'année *	NS	NS	NS	ND	1 602	-4,8 % ↘
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	NS	NS	NS	ND	NS	ND
Enfants de 2 ans Caf & Msa scolarisés	ND	ND	5	ND	350	-4,0 % ↘
Taux de scolarisation des enfants de 2 ans Caf & Msa	ND	ND	6,9 %	ND	19,8 %	-1,0 % ↘

*: source(s) de donnée(s) provisoire(s) BCASEQU2021, BCASEQU2020 pouvant fausser l'évolution annuelle

EVOLUTION DE L'USAGE SELON LE MODE D'ACCUEIL



Personnalisé CA COTENTIN ANC CDC ST PIERRE EGLISE 2021

SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

Interprétation et limites :

En 2021, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans CA du Cotentin Caf & Msa est de 19,8%. Ce qui représente 350 enfants.

En 2021, 71 enfants de la CA du Cotentin de moins de 3 ans bénéficient du CMG garde à domicile & structure PAJE.

3.3 ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS / STRUCTURES / DISPOSITIFS ET PARENTALITÉ

Données / indicateurs retenus (exemples à titre indicatif : **écoles maternelles, crèches, Ram, Mam, assistants maternels, Alsh ouverts aux - 6 ans, accueils périscolaires, autres Laep, autres lieux d'éveil et de socialisation des jeunes enfants, services sociaux, CLAS, actions Reaap, médiation familiale, espace-rencontre, Espace des parents, centre social, espace de vie sociale, Pmi, Cmpp/ Camsp, maternité, associations parentales, équipements sportifs, autres lieux pouvant concerner les familles ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 6 ans...**)

Dynamique de la population :

La présentation socio-économique

Contexte démographique

UNE BAISSÉ DE POPULATION DEPUIS LES ANNÉES 1990

Les 132 communes de la Communauté d'Agglomération du Cotentin totalisent 181 636 habitants au 1^{er} janvier 2014.

Cherbourg-en-Cotentin regroupe 44,6 % de la population du territoire, soit 80 959 habitants.

9 communes comptabilisent plus de 2 000 habitants.

Nombre d'habitants des pôles de la CAC

Communes	Population
Cherbourg-en-Cotentin	80 959
Pôle de La Hague	11 840
Pôle de Bréhalles-en-Cotentin	11 289
Pôle de La Barre	8 979
Pôle de La Basse	8 979
Pôle de La Pieux	8 979
Pôle de La Côte des Isles	8 240
Pôle de Ouveaux et Ouveaux	7 982
Pôle de Basseville	5 135
Pôle de la région de Saint-Pierre-Eglise	4 885
Pôle de la région de Mortainville	4 885
Pôle de la région de l'Ouest	5 423
TOTAL	181 636

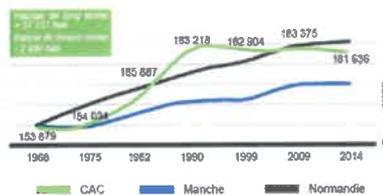
Source : INSEE

Nombre d'habitants des principales communes de la CAC

Communes	Population
Cherbourg-en-Cotentin	80 959
La Hague	11 840
Valognes	8 779
Bréhalles-en-Cotentin	8 988
Les Pieux	2 980
Barville-Carville	2 987
Saint-Sauveur-la-Vignette	2 182
Bix	2 100
Mortainville	2 079

Source : INSEE

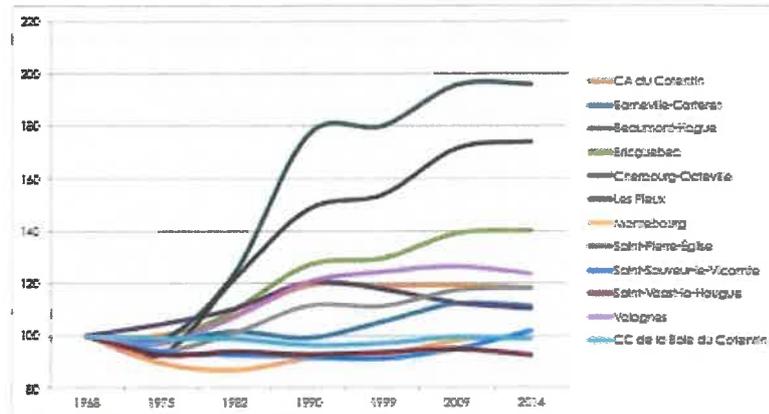
Trajectoire démographique



A l'image de l'ensemble du territoire communautaire, le pôle de Saint Pierre Eglise stabilise sa population entre 2013 et 2019, avec 30 habitants en moins. Comptabilisant en 2019 8518 habitants.

Libellé commune ou ARM	Population en 2019	Population en 2013
LIBGEO	P19_POP	P13_POP
Brillevast	324	344
Canteloup	209	228
Carneville	235	227
Clitourps	226	204
Vicq-sur-Mer	1054	1002
Fermanville	1263	1379
Gatteville-le-Phare	488	483
Gonneville-Le Theil	1511	1561
Maupertus-sur-Mer	220	229
Saint-Pierre-Église	1810	1747
Théville	338	296
Tocqueville	270	268
Varouville	244	262
Le Vast	326	318
TOTAL	8518	8548

La trajectoire démographique des EPCI et bassins de vie recomposés
(Source : INSEE, RP base 100 en 1968 ; EAU PROSCOT)



La trajectoire démographique des bassins de vie et EPCI du territoire et leurs évolutions
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Population en 1968	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2009	Population en 2014	Evol. moy. annuelle 2009-2014	Var. 2009-2014
CA du Cotentin	83 679	84 034	165 887	183 218	182 904	183 375	181 644	-0,19%	-1 739
Barneville-Carteret	8 020	7 635	8 147	7 942	8 439	8 994	8 915	-0,18%	-79
Beaumont-Hague	6 044	5 935	7 487	10 689	10 879	11 829	11 840	0,03%	17
Briquebec	7 290	7 052	8 013	9 234	9 436	10 127	10 202	0,15%	75
Cherbourg-Octeville	86 094	89 809	94 876	103 517	101 273	96 741	94 839	-0,40%	-1 902
Les Pieux	9 435	8 749	11 488	13 992	14 507	16 172	16 413	0,30%	241
Montebourg	6 730	6 019	5 637	6 131	6 209	6 599	6 680	0,24%	81
Saint-Pierre-Église	3 707	3 490	3 747	4 128	4 120	4 347	4 378	0,14%	31
Saint-Sauveur-le-Vicomte	5 160	4 838	4 773	4 731	4 704	4 892	5 248	1,41%	356
Saint-Vaast-la-Hougue	10 891	9 805	9 942	9 814	9 903	10 032	9 781	-0,51%	-251
Valognes	10 866	10 504	11 577	13 020	13 432	13 648	13 340	-0,46%	-308
CC de la Baie du Cotentin	23 649	23 406	23 339	22 745	22 927	23 465	23 890	-0,18%	-135
SCoT du Pays du Cotentin	177 328	177 434	181 226	200 982	203 931	204 840	204 944	-0,18%	-1 874
Manche	451 939	451 662	465 948	479 636	481 471	497 762	499 958	0,09%	2 196
Normandie	2 757 520	2 901 847	3 006 341	3 128 565	3 202 385	3 303 822	3 335 645	0,19%	31 823

Variation de la population en taux annuels moyens selon le solde naturel et migratoire entre 2009-2014

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Évolution de la population		Due au solde migratoire		Due au solde naturel	
	Variation	%/an	Variation	%/an	Variation	%/an
CA du Cotentin	-1 739	-0,19%	-2 834	-0,31%	1 095	0,12%
Barneville-Carteret	-79	-0,18%	167	0,37%	-246	-0,55%
Beaumont-Hague	17	0,03%	-283	-0,48%	300	0,51%
Briquebec	75	0,15%	-71	-0,14%	146	0,29%
Cherbourg-Octeville	-1 902	-0,40%	-2 737	-0,57%	835	0,17%
Les Pieux	241	0,30%	-177	-0,22%	418	0,51%
Montebourg	81	0,24%	141	0,43%	-60	-0,18%
Saint-Pierre-Église	31	0,14%	61	0,28%	-30	-0,14%
Saint-Sauveur-le-Vicomte	356	1,41%	360	1,43%	-4	-0,02%
Saint-Vaast-la-Hougue	-251	-0,51%	53	0,11%	-304	-0,61%
Valognes	-308	-0,46%	-348	-0,51%	40	0,06%
CC de la Baie du Cotentin	-135	-0,12%	160	0,14%	-295	-0,25%
SCoT du Pays du Cotentin	-1 874	-0,18%	-2 674	-0,26%	800	0,08%
Manche	2 196	0,09%	2 761	0,11%	-565	-0,02%
Normandie	31 823	0,19%	-12 348	-0,07%	44 171	0,27%

Structure de la population :

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

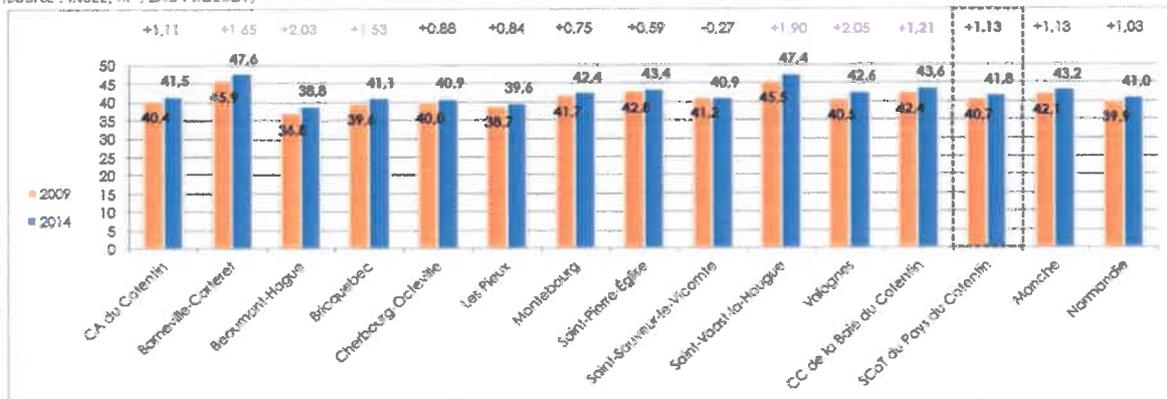
Publié le



ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR

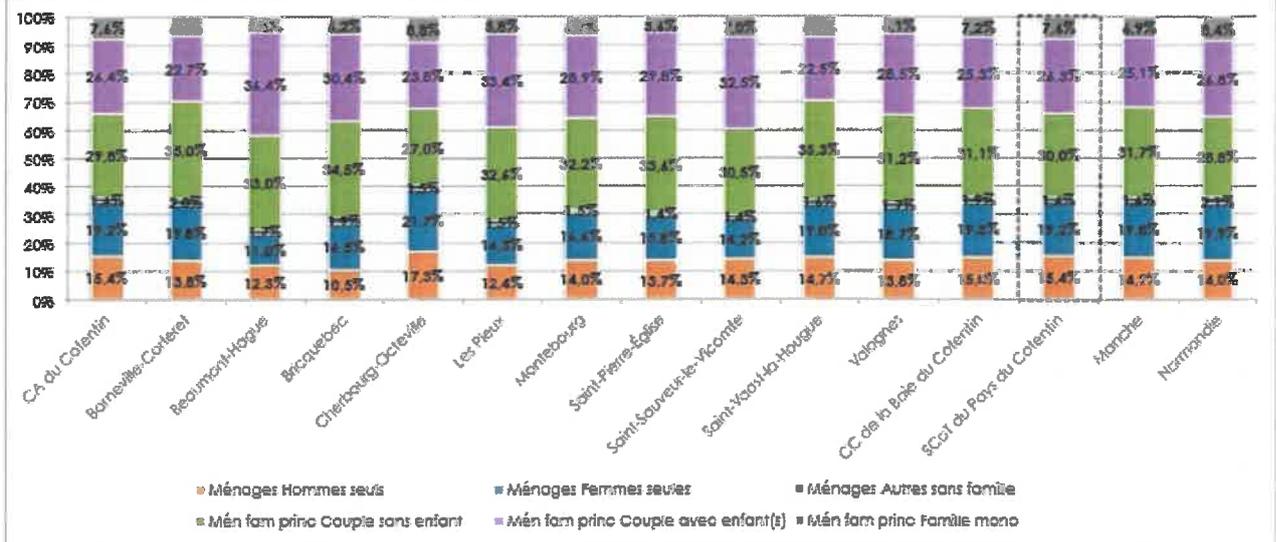
Le territoire reste relativement jeune à l'échelle du département mais sa population connaît un vieillissement moins important que la dynamique départementale et régionale : +0.59 an pour le secteur de Saint-Pierre-Eglise contre + 1,13 an pour le Département et + 1.03 an pour la Normandie entre 2009 et 2014.

Âge moyen en 2009 et 2014 et variation
(Source : INSEE, RP : EAU PROSCOT)

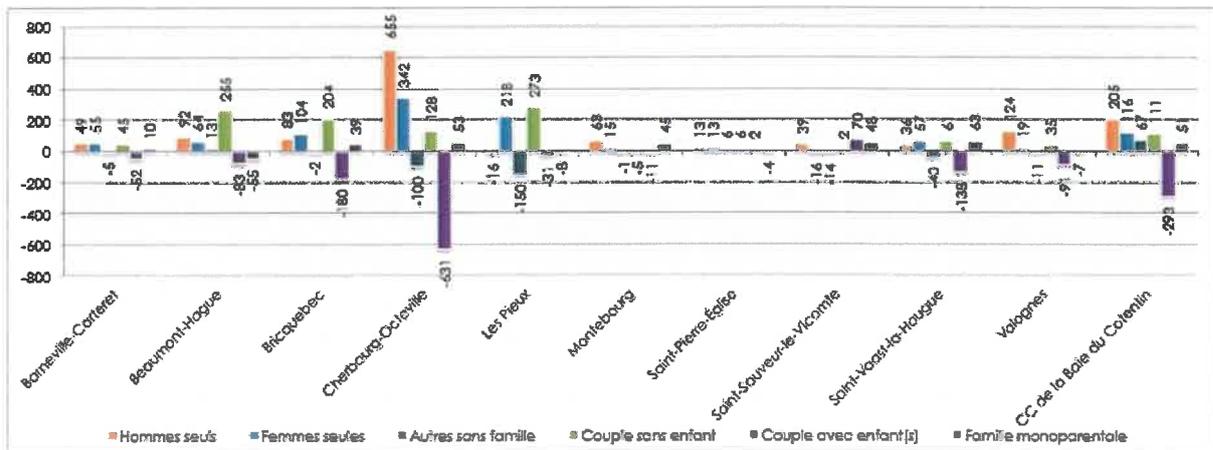


La part des ménage avec une configuration couple avec enfants est légèrement plus importante (29.8%) en proportion sur le secteur de Saint Pierre Eglise que le reste du territoire communautaire (26.4%) ou du territoire départemental (25.1%) ou régional (26.8%). La part de ces ménages reste stable sur le territoire.

Répartition des ménages en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)



Variation des ménages entre 2009 et 2014 dans les bassins de vie recomposés (1) et taux d'évolution annuels moyens (2)
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)



3.4 ÉVOLUTIONS RÉCENTES OU À VENIR DE L'ENVIRONNEMENT / DU TERRITOIRE,
En lien avec la situation socio-économique des familles, le logement et le cadre de vie, l'emploi, la mobilité ...

Offre d'accueil collectif :

Pas d'Établissement d'EAJE sur le territoire

Un Relais Petite enfance : 57 assistants maternels

Un accueil collectif de mineurs ACM 3/16 ans ouvert à la journée pendant les vacances et le mercredi sur la commune de Saint Pierre Eglise.

- Accueil possible :
 - o Moins de 6 ans : 40 enfants
 - o Plus de 6 ans: 36 enfants voire plus l'été

Garderies périscolaires :

6 garderies périscolaires, une pour chaque école

Dénomination Etablissements et Commune d'implantation	PUBLIC	PRIVE	Dérogation au temps scolaire		Nombre d'enfants en maternelle	Nombre d'enfants en élémentaire
			oui	non		
Ecole Saint- Pierre-Eglise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	61	139
Ecole Fermanville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	36	60
Ecole Gonneville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		57
Ecole Le Theil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	48	10
Ecole Notre Dame	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	68	140
Nombre d'établissements :	6				213	406

3.5 GRANDES LIGNES DE VOTRE ANALYSE :

Constats partagés, problématiques relevées, tendances qui se dégagent... de nature à argumenter les orientations du futur projet^[AM51]

Le constat :

Le territoire ne dispose pas d'accueil pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans. Les familles ont été accueillies sur les matinées d'éveils du RPE le jeudi matin. Ceci est en lien avec la formation de la coordinatrice du service jeunesse, Marie-Christine Morin, ce qui a permis de constater un besoin et de faire remonter ce constat aux élus.

L'espace socioculturel est bien repéré comme lieu ressource pour les familles avec le Relais Petite enfance et la permanence de la Protection Maternelles Infantiles pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Fort de ce constat, en 2022, le pôle de proximité de Saint Pierre Eglise a ouvert un lieu d'accueil enfant parent (LAEP) dénommé « BARBABULLE »

Durant cette première année d'ouverture, on constate que le public accueilli n'est plus le même que dans le cadre des matinées d'éveils. Le public accueilli était en difficulté sociale contrairement à aujourd'hui.

4. BILAN et ÉVALUATION du PRÉCÉDENT renouvellement)

Le bilan (quantitatif et qualitatif) rend compte du fonctionnement du LAEP. Les données d'activité quantitatives, qualitatives et financières sont à saisir chaque année via le service AFAS sur mon compte partenaire

Dans le cadre du renouvellement, produire une analyse des éléments de bilan compilés pour les 3 années précédant le renouvellement.

L'évaluation revient sur les axes de travail (objectifs) du précédent projet pour apprécier l'écart entre les résultats attendus et obtenus et dresser les perspectives du prochain projet.

4.1 Bilan consolidé des données relatives aux 3 années précédant le renouvellement

LA COMMUNICATION

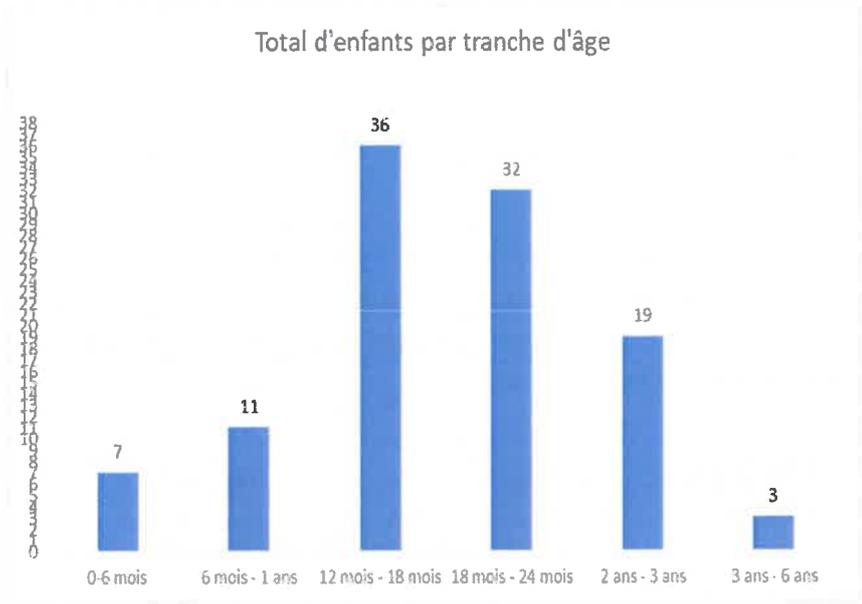
Ouverture du lieu le lundi 28 février 2022, un flyer a été réalisé puis mis à disposition dans toutes les communes du territoire. Une communication également sur le panneau lumineux ainsi que panneau pocket des communes.





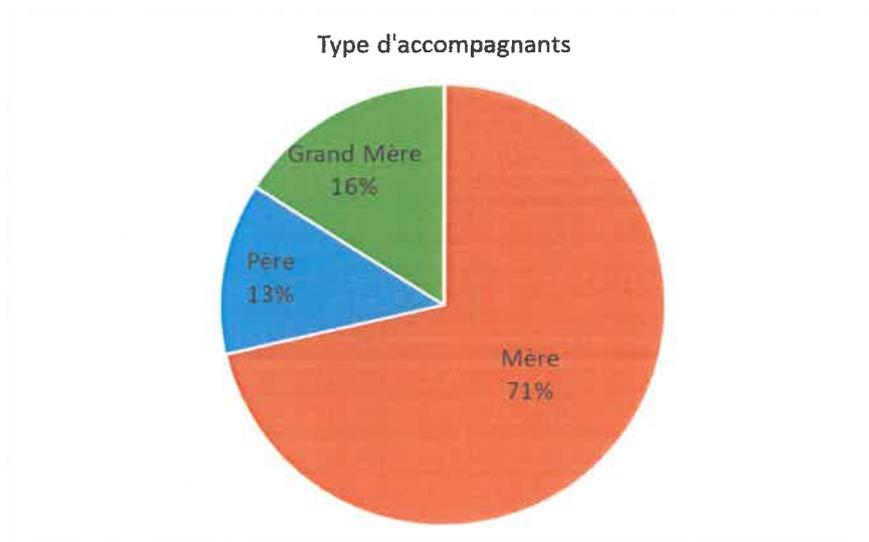
1° Par tranche d'âge :

Du 28 février 2022 au 12 décembre 2022, il y a eu 29 séances. Nous avons un total de 227 personnes qui ont participées, soit 119 adultes et 108 enfants.
Parmi ces individus, des familles sont revenues plusieurs fois. Nous avons donc 20 familles, 22 parents et 22 enfants différents.



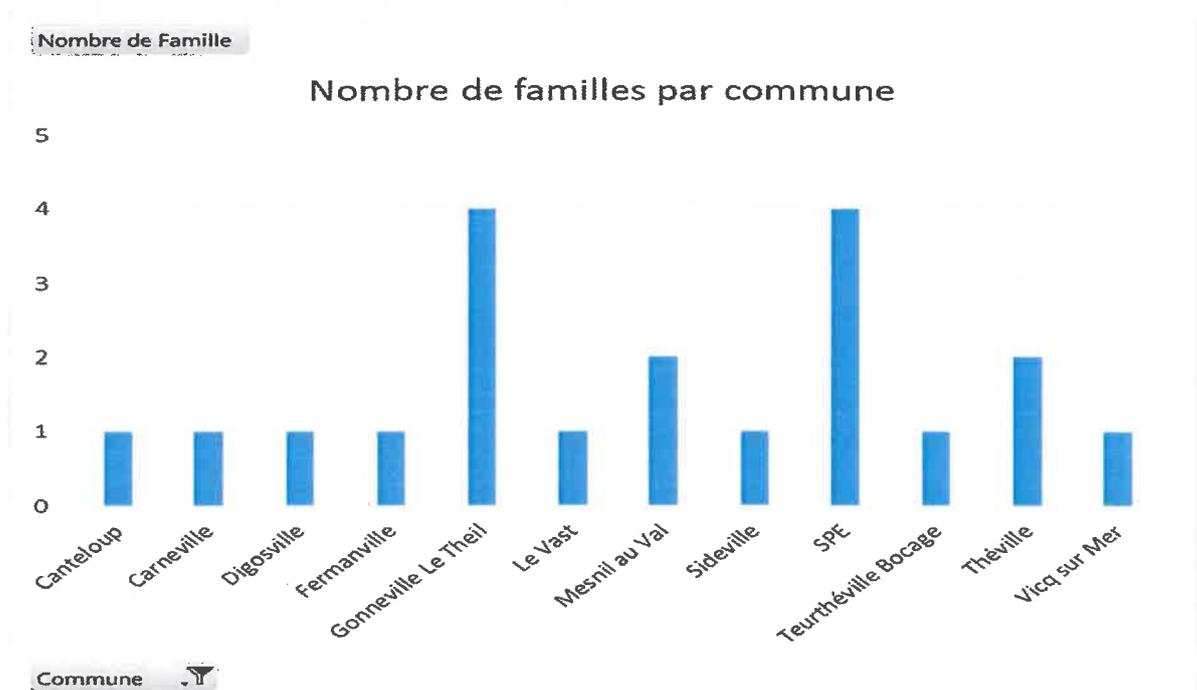
Age des enfants	A naître	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4ans	4-5 ans	5-6 ans	Total
Total enfants		18	68	19	2		1	

2° Différents accompagnateurs :



Accompagnant	Mère	Père	Ass. Mat	Grand-mère	Grand-père	Autre
Total	85	15		19		

3° Par commune :



Mois	Nb séances	Nb enfants	Nb adultes	Nb familles
Janvier				
Février	1	1	1	1
Mars	4	10	12	8
Avril	2	9	9	7
Mai	5	21	18	12
Juin	3	13	16	9
Juillet	1	4	5	4
Aout				
Septembre	4	12	14	6
Octobre	3	11	12	6
Novembre	4	16	17	7
Décembre	2	11	13	8

- Nombre total d'accueillants : 6 accueillants
- Nombre d'heures d'ouverture au public : 72.5 heures SOIT 2,5h x 29 j

Effets observés :

Pour cette première année du LAEP, le bilan est positif avec une fréquentation de 227 personnes au total pour 72.5 heures d'ouverture et la présence de 6 accueillantes. La tranche d'âge la plus élevée pour les enfants est 1-2 ans avec une présence de 68 enfants. Concernant les communes, nous pouvons constater que les familles viennent principalement de Saint-Pierre-Eglise et de Gonnevill-le-Theil.

Pour cette nouvelle année 2023, il va falloir travailler sur de nouvelles communications, informations afin d'accueillir de nouvelles familles.

4.2 Evaluation du précédent projet

4.2.1 Identification des partenariats mobilisés à cette étape

Acteurs associés à l'évaluation du précédent projet, méthodologie et outils utilisés...

- Dès mars 2023, un groupe de travail a été constitué avec l'équipe d'accueillantes et la référente du LAEP afin d'effectuer le bilan du précédent projet.
- En parallèle, les familles ont été invitées à remplir un questionnaire de mai à juin 2023.
- L'ensemble des travaux ont été présentés au groupe de travail petite-enfance, puis en copil le 8 juin et enfin en commission de service commun le 20 juin 2023.

4.2.2 Synthèse de l'évaluation

Rappel des axes de travail (objectifs) du précédent projet et des résultats attendus

Résultats constatés ou obtenus, et analyse des écarts éventuels

Suites à donner

4.1 AXES DE TRAVAIL RELATIFS AU FONCTIONNEMENT

AXE N° 1 Fonctionnement et organisation de la structure

Rappel des constats de départ	<p>Le territoire ne dispose pas de lieu d'accueil pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans. A titre expérimental, les familles ont été accueillies sur les matinées d'éveils du RPE le jeudi matin où un besoin s'est fait ressentir.</p> <p>Les parents sont satisfaits de pouvoir participer à ces matinées qui ont du succès qu'il convient désormais d'ouvrir un LAEP afin de l'identifier en tant que tel.</p>
Rappel des objectifs définis pour la précédente période contractuelle	<p>En officialisant l'ouverture du Lieu Accueil Enfant Parent sur le territoire dans le nouvel espace socioculturel</p> <p>En prévoyant une ouverture hebdomadaire durant les semaines scolaires en accès libre</p> <p>En mettant à disposition et en formant des professionnels à raison de deux personnes par séances</p>
Rappel des résultats attendus	<p>Proposer un service nouveau de proximité aux familles</p> <p>Permettre une fréquentation de qualité</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de bénévoles et agents formés</p>
Résultats constatés ou obtenus	<p>Ouverture hebdomadaire les lundis période scolaire</p> <p>Règlement de fonctionnement écrit et expliqué à chaque nouvel arrivant.</p> <p>Convention avec le Conseil Départemental signée pour une mise à disposition de 3 accueillants.</p> <p>2 accueillants à chaque séance</p> <p>6 accueillants formés en 2022 « à l'écoute et à la posture d'accueillant » pour permettre une meilleure harmonisation des pratiques et des interrogations sur l'écoute et la posture d'un accueillant.</p> <p>2 séances d'analyse de la pratique réalisés en 2022 entre accueillants.</p> <p>Documents Excel quantitatif créés pour compléter les bilans de fin année.</p> <p>Nombre de familles différentes : 20</p> <p>Nombre d'enfants différents : 22</p> <p>Nombre de séance : 28</p>
Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus, et suites à donner le cas échéant	<p>Ouverture retardée par rapport au prévisionnel suite à un retard dans la recherche des accueillants.</p> <p>Bonne fréquentation pour ce nouveau service avec une moyenne de 5 accompagnants (parents, grands-parents) par séance et de 4 enfants.</p> <p>Résultats questionnaire : les horaires d'ouverture de la structure sont adaptés aux besoins de tous.</p> <p>Les familles reviennent très régulièrement.</p> <p><u>Suite à donner</u> : Rechercher des bénévoles pour maintenir le roulement de 2 accueillants par séance.</p>

4.2 AXES DE TRAVAIL RELATIFS AU FONCTIONNEMENT LOCAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
AXE N° 2 La place du LAEP dans l'environnement local et Communication



Rappel des constats de départ	<p>Le territoire était un des seuls à ne pas avoir de LAEP, le fait d'en ouvrir un, permet de développer le maillage au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin et d'équité sur le territoire</p> <p>Il convient désormais d'en faire la promotion, de susciter la fréquentation des familles et de travailler avec les partenaires.</p>
Rappel des objectifs définis pour la précédente période contractuelle	<p>Développer la communication pour susciter la fréquentation par les familles</p> <p>Travailler avec les partenaires</p> <p>Faciliter l'entrée à la maternelle</p>
Rappel des résultats attendus	Familles, écoles, mairies informées sur le service et la vie du service
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de bénévoles et agents formés</p>
Résultats constatés ou obtenus	<p>Le nom du lieu Barbabulle. Il a été choisi suite à un copil qui a proposé plusieurs noms le 29 septembre 2021 puis le groupe de travail « élus » en a retenu trois en réunion le 16 décembre 2021 pour en retenir un en réunion de service commun le 6 janvier 2022.</p> <p>Création d'une plaquette</p> <p>Diffusion sur le site internet de la Communauté D'Agglomération du Cotentin, panneaux Pocket et panneau lumineux.</p> <p>Création d'une grande affiche A0 sur différents lieux pour annoncer l'existence du LAEP (écoles, routes...)</p>
Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus, et suites à donner le cas échéant	<p>Avoir un nom pour ce LAEP permet de mieux l'identifier dans l'environnement local.</p> <p>Résultats questionnaire : Ce sont les affiches dans la ville qui ont le plus permis de faire connaître l'existence du LAEP.</p> <p>Suite aux résultats du questionnaire : Plusieurs retours négatifs quant à l'accessibilité et le repérage du lieu dans la ville.</p> <p><u>Suite à donner :</u></p> <p>Mettre en place la signalétique du LAEP sur le bâtiment de l'espace socioculturel et la voirie.</p> <p>Continuer de développer la communication auprès des pharmacies, des médecins, des bibliothèques, des écoles...</p>

Axe N°3 Accompagnement de la relation parent/enfant

Rappel des constats de départ	
Rappel des objectifs définis pour la précédente période contractuelle	<p>En ouvrant un lieu de parole et d'écoute autour de questions éducatives dans un climat convivial.</p> <p>En permettant aux parents de se retrouver et d'échanger avec d'autres parents et des accueillants professionnels</p> <p>En permettant aux parents d'observer leurs enfants dans un autre contexte que le milieu familial</p> <p>En renforçant les relations avec leur enfant</p> <p>En valorisant les compétences parentales (mise en confiance, création de ses propres repères</p> <p>Favoriser les échanges avec les familles pour leur permettre de prendre du recul par rapport à leur quotidien.</p>
Rappel des résultats attendus	<p>Renforcer la complicité parent/enfant</p> <p>Libérer la parole de chacun</p> <p>Fréquentation des familles</p> <p>Favoriser la proximité par rapport au domicile et augmenter les possibilités pour les familles.</p> <p>La valorisation des compétences des parents et ainsi trouver ses propres réponses ou une réponse adaptée à ses besoins</p> <p>Faire émerger les questionnements et la réflexion sur les principes éducatifs</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de bénévoles et agents formés</p> <p>Retour qualitatif (via un questionnaire)</p>
Résultats constatés ou obtenus	28 séances ouvertes dans l'année pour accueillir le public afin d'accompagner la relation parent/enfant.
Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus, et suites à donner le cas échéant	<p>Résultat du questionnaire: Concernant les principales attentes par rapport à l'accompagnant: en 1^{er}, c'est de pouvoir observer son enfant dans un milieu différent et vivre un moment privilégié.</p> <p>En 2nd, c'est de rompre l'isolement, trouver un lieu d'échanges, une ouverture sur l'extérieur.</p> <p><u>Suite à donner :</u></p> <p>Poursuivre cet objectif</p>



Rappel des constats de départ	
Rappel des objectifs définis pour la précédente période contractuelle	<p>En aidant à la séparation progressive (prise de distance avec l'adulte).</p> <p>En aidant à l'apprentissage des règles et limites.</p> <p>En proposant un lieu de rencontre avec d'autres enfants.</p> <p>En animant un lieu d'éveil pour l'enfant.</p> <p>Accompagner le parent dans la séparation avec son enfant</p>
Rappel des résultats attendus	<p>Favoriser l'autonomie, l'expression et la socialisation des enfants</p> <p>Renforcer la sécurité affective</p> <p>Faciliter l'entrée à l'école, association...</p>
Indicateurs d'évaluation	Retour qualitatif (via un questionnaire)
Résultats constatés ou obtenus	Règlement de fonctionnement écrit et expliqué à chaque nouvel arrivant.
Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus, et suites à donner le cas échéant	<p>Résultat du questionnaire: Concernant les principales attentes de l'accompagnant par rapport aux enfants: que celui-ci découvre des jeux variés et adaptés. Qu'il rencontre d'autres enfants et favoriser son éveil. Résultats positifs de tous quant aux jeux variés et adaptés.</p> <p>Concernant les locaux et l'aménagement de l'espace: résultats positifs et adaptés pour tout le monde.</p> <p><u>Suite à donner :</u></p> <p>Continuité de cet objectif</p>

Axe N°5 Rompre l'isolement social

Rappel des constats de départ	
Rappel des objectifs définis pour la précédente période contractuelle	<p>Offrir un service de proximité permettant de rencontrer d'autres parents, enfants ou futurs parents.</p> <p>1^{er} Lieu de sociabilité pour l'enfant.</p> <p>Etre dans une posture d'écoute bienveillante.</p> <p>Créer du lien social.</p>
Rappel des résultats attendus	<p>Créer un lien social par le partage d'expériences</p> <p>Etre écouté</p> <p>Orienter les familles vers des professionnels compétents.</p> <p>Permettre l'échange entre tous (enfants, adultes, accueillants, accueillis)</p> <p>Favoriser l'intégration sociale</p> <p>Rompre l'isolement</p> <p>Appréhender la mixité culturelle et générationnelle</p> <p>Développer la confiance en soi</p> <p>Mutualiser les savoir-faire</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Expression des familles</p> <p>Retour qualitatif (via un questionnaire)</p>
Résultats constatés ou obtenus	<p>En officialisant l'existence du LAEP Barbabulle sur le territoire</p> <p>Ouverture hebdomadaire: les lundis en période scolaire</p> <p>6 accueillants formés en 2022 « à l'écoute et à la posture d'accueillant ».</p>
Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus, et suites à donner le cas échéant	<p>Résultats du questionnaire: il y a certains retours positifs des accompagnants concernant l'enfant afin de le préparer à la vie en collectivité et à l'autonomie.</p> <p>Retour positif de tous sur le premier accueil qui leur a été fait. Les accompagnants se sentent principalement écoutés, respectés et accueillis.</p> <p><u>Suite à donner :</u></p> <p>Continuité de cet objectif</p>

4.3 Analyse du fonctionnement du LAEP dans son environnement

Un cahier tenu – par et pour – l'équipe d'accueillants, en complément de la fréquentation peut permettre, en préservant l'anonymat, de mémoriser le vécu de chaque séance.

Certains lieux organisent parfois des journées exceptionnelles : fête, sortie, colloque...

Peuvent être indiqués : une description des observations les plus significatives, une analyse des évolutions constatées, les réajustements envisagés... :

Les réunions d'équipe ou avec les partenaires donnent lieu à des échanges et conduisent à des évaluations intermédiaires. Au terme du projet, l'évaluation globale peut mettre en évidence, notamment :

- *les effets observés en lien avec le projet concernant les enfants et adultes accueillis, les accueillants, la gestion du lieu, la dynamique locale...,*
- *Les freins, obstacles dus au fonctionnement de la structure et ceux qui relèvent du contexte extérieur,*
- *Les facteurs facilitant gagnent également à être repérés,*
- *L'efficacité des actions d'information, de communication et de promotion du lieu,*
- *La pertinence des outils, des indicateurs utilisés,*
- *[...]*

Vous synthétiserez votre analyse dans le tableau ci-après :

INTERNES Propres au projet, à la structure,	FORCES	
Ouverture du LAEP depuis Janvier 2022	Les locaux et l'aménagement de l'espace sont adaptés. Ouverture hebdomadaire	Le lieu est encore mal identifié de tous dans la commune. La signalétique sur le bâtiment et sur la voirie est inexistante.
Les supervisions	La diversité des professionnels permet une richesse des échanges et des interactions avec la psychologue.	Difficulté à réaliser les 8h obligatoires de supervision suite à des contraintes des emplois du temps de tous les accueillants.
Les moyens humains	Les moyens humains sont répartis sur 6 accueillants formés et qualifiés.	Il va être important pour notre LAEP de rechercher des bénévoles pour maintenir le roulement de 2 accueillants par séance. En effet nous avons deux départs d'accueillants mis à disposition par le Conseil Départemental.
La fréquentation	La fréquentation montre la satisfaction de l'existence du LAEP dans le secteur.	La fréquence d'ouverture restera la même (locaux partagés) malgré des demandes des familles pour augmenter.
Les moyens informatiques	Documents Excel quantitatif créés pour compléter les bilans de fin année. Création d'un cahier tenu - par et pour - l'équipe d'accueillants, pour mémoriser le vécu de chaque séance.	
EXTERNES Liés au contexte général, à l'environnement	OPPORTUNITES	RISQUES / MENACES
Le bilan renouvellement de projet	Cela permet de se réinterroger sur le fonctionnement du service et de retravailler les objectifs des différents axes.	Il n'est pas simple pour les différents professionnels d'arriver à organiser des temps d'échanges pour travailler en commun sur les différents axes du bilan lié à des problèmes d'agenda.
Le partenariat	Notre partenariat avec le Conseil Départemental permet d'avoir une équipe d'accueillantes composées de différents professionnels qualifiés dans le domaine de la petite enfance : travailleur social, puéricultrice...	Certaines professionnelles du Conseil Départemental ont un plan de charge important qui ne permet pas de prolonger le partenariat.
La formation	Totalités des accueillants formés en 2022 « à l'écoute et à la posture d'accueillant » permettant de bénéficier des mêmes informations et conseils.	Cela amène des interrogations quant à sa posture d'accueillant mais la formation permet de se positionner en tant que accueillant et non en tant que professionnel social.

4.4 Commentaires, questionnements, enseignements à tirer renouvellement du projet :

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR

5.FORMALISATION du PROJET de la PROCHAINE PÉRIODE CONTRACTUELLE

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

4.1 AXES DE TRAVAIL RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR



Constats	2 accueillantes mis à dispositions par le conseil départemental arrêté en juillet 2023. Pour maintenir l'ouverture, il est impératif de chercher des bénévoles.
Objectifs généraux	Fonctionnement et organisation de la structure
Objectifs opérationnels, à formuler en verbes au gérondif (ex « En créant... ») Que voulez-vous faire ?	En recherchant des bénévoles pour maintenir le roulement de 2 accueillants par séance.
Résultats attendus (changements, améliorations) Que voulez-vous que cela produise ?	Maintien du lieu ouvert Réflexion sur le statut et les dédommagements financiers des bénévoles
Actions envisagées : Comment allez-vous vous y prendre ?	Rendez-vous avec le CMS Affiche sur panneau Pocket et lumineux Communication au sein du réseau professionnel
Moyens / outils à mobiliser (humains, matériels, financiers...)	Explication de la philosophie du lieu (visite + observation du déroulement d'une matinée). Formation des nouveaux accueillants à la posture et à l'écoute Participation des bénévoles aux temps de supervision. Mobilisation des élus.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bénévoles trouvés Signature d'une convention. Nombre de personnes formées.
Calendrier / échéances prévisionnelles de réalisation	Année 2023

Constats	Manque de visibilité du lieu dans la ville suite aux retours des questionnaires familles.
Objectifs généraux	La place du LAEP dans l'environnement local et communication
Objectifs opérationnels, à formuler en verbes au gérondif (ex « En créant... ») Que voulez-vous faire ?	En mettant en place la signalétique du LAEP sur le bâtiment de l'espace socioculturel et en voirie. En continuant de développer la communication auprès des pharmacies, des médecins, des bibliothèques, des écoles...
Résultats attendus (changements, améliorations) Que voulez-vous que cela produise ?	Une augmentation de la fréquentation du LAEP Un renouvellement des familles au sein du lieu Que le lieu soit mieux identifié
Actions envisagées : Comment allez-vous vous y prendre ?	Distribution de la plaquette de communication Communiquer via les réseaux sociaux Communiquer via le site internet Créer une affiche publicitaire à apposer dans les différents lieux du territoire : communes, écoles, collèges, pôle)
Moyens / outils à mobiliser (humains, matériels, financiers...)	Service communication CAC Cahier tenu Outils informatiques
Indicateurs d'évaluation	Le nombre de fréquentation Le nombre de nouvelles familles.
Calendrier / échéances prévisionnelles de réalisation	Année 2024

Constat	Le lieu est adapté permettant à l'adulte d'observer son enfant dans un milieu différent et vivre un moment privilégié.
Objectifs généraux	Accompagnement de la relation parent/enfant
Objectifs opérationnels, à formuler en verbes au gérondif (ex « En créant... ») Que voulez-vous faire ?	<p>En poursuivant cet objectif</p> <p>En ouvrant un lieu de parole et d'écoute autour de discussions dans un climat convivial.</p> <p>En permettant aux parents de se retrouver et d'échanger avec d'autres parents et les accueillants professionnels</p> <p>En permettant aux parents d'observer leurs enfants dans un autre contexte que le milieu familial</p> <p>En renforçant une relation individualisée en dehors de tout perturbateur avec leur enfant</p> <p>En valorisant les compétences parentales (mise en confiance, création de ses propres repères</p> <p>Favoriser les échanges avec les familles pour leur permettre de prendre du recul par rapport à leur quotidien.</p>
Résultats attendus (changements, améliorations) Que voulez-vous que cela produise ?	<p>Libérer la parole de chacun</p> <p>Fréquentation des familles</p> <p>Favoriser la proximité par rapport au domicile et augmenter les possibilités pour les familles.</p> <p>La valorisation des compétences des parents et ainsi trouver ses propres réponses ou une réponse adaptée à ses besoins</p> <p>Instaurer du plaisir pour le parent dans son lien avec l'enfant.</p>
Actions envisagées : Comment allez-vous vous y prendre ?	Proposer un espace adapté dans lequel l'enfant est en autonomie et en sécurité.
Moyens / outils à mobiliser (humains, matériels, financiers...)	<p>Mettre à disposition des ouvrages pour l'accompagnant.</p> <p>Proposer des médias : livres, jeux...</p> <p>Mettre à disposition deux accueillants.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de bénévoles formés</p> <p>Retour qualitatif (via un questionnaire)</p>

Constat	Les locaux et l'aménagement de l'espace sont adaptés pour favoriser l'éveil de l'enfant Ce lieu favorise la rencontre avec d'autres enfants
Objectifs généraux	Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
Objectifs opérationnels, à formuler en verbes au gérondif (ex « En créant... ») Que voulez-vous faire ?	En accompagnant à la séparation progressive avec le parent. En proposant des règles et limites avec nos règles de fonctionnement. En proposant un lieu de rencontre avec d'autres enfants en étant garant de la sécurité du lieu. Mettre en mots les situations vécues avec les uns et les autres.
Résultats attendus (changements, améliorations) Que voulez-vous que cela produise ?	Favoriser l'autonomie, l'expression verbale et la socialisation des enfants Appréhender l'entrée à l'école, en accueil collectif de mineurs, en associations
Actions envisagées : Comment allez-vous vous y prendre ?	Mettre à disposition du matériel et des jeux adaptés Avoir une écoute bienveillante. Développer les échanges
Moyens / outils à mobiliser (humains, matériels, financiers...)	S'appuyer sur les accueillants et le matériel.
Indicateurs d'évaluation	Retour qualitatif (via un questionnaire)
Calendrier / échéances prévisionnelles de réalisation	Toute la durée du projet
Calendrier / échéances prévisionnelles de réalisation	Toute la durée du projet

Constat	Cet axe concerne principalement l'adulte quand l'enfant est déjà accueilli dans un autre mode de garde.
Objectifs généraux	Rompre l'isolement social
Objectifs opérationnels, à formuler en verbes au gérondif (ex « En créant... ») Que voulez-vous faire ?	En Offrant un service de proximité permettant de rencontrer d'autres parents, enfants, futurs parents et grands-parents. 1 ^{er} Lieu de socialisation pour l'enfant en collectivité 1 ^{er} Lieu passerelle de socialisation pour l'enfant tout en étant accompagné de son parent pour lui permettre d'accéder à d'autres lieu collectif (sport, école, crèche...) Etre dans une posture d'écoute bienveillante. Créer du lien social.
Résultats attendus (changements, améliorations) Que voulez-vous que cela produise ?	Permettre aux parents de réaliser par eux même vers quels professionnels s'orienter si nécessaire ou besoin. Permettre l'échange entre tous (accueillants, accueillis) Création de groupe de parents informels
Actions envisagées : Comment allez-vous vous y prendre ?	Promouvoir le service Accueil individualisé lors du 1 ^{er} accueil
Moyens / outils à mobiliser (humains, matériels, financiers...)	Permettre l'accessibilité au lieu Barbabulle voire d'autres lieux extérieurs
Indicateurs d'évaluation	Expression des familles Retour qualitatif (via un questionnaire) Retour quantitatif lors des sorties en extérieur
Calendrier / échéances prévisionnelles de réalisation	Durée du contrat

6. DESCRIPTION du FONCTIONNEMENT PRÉVU au COURS de la PÉRIODE CONTRACTUELLE

6.1 L'accueil du public

Lieu/site d'accueil	Plages d'ouverture (jours, horaires, en période scolaire, pendant les congés scolaires)	Locaux (indépendants, partagés, implantés au sein d'un équipement - préciser)	Amplitude hebdomadaire (en heures)	Amplitude annuelle (en heures)
SAINT-PIERRE-EGLISE	Lundi de 9h à 11h30 sur les périodes scolaires (36 semaines)	Salles d'activités avec points d'eau. Cour clôturée Salle d'activités (temps calme, motricité...) cuisine 41m ² salle polyvalente 141 m ² Sanitaires adaptés Place de parking	2h30mn	90 h
TOTAL			2h30mn	90h

Expliquer le choix des sites d'accueil :

Espace socioculturel – 40 C Rue des follières à Saint-Pierre-Eglise – 02.33.20.11.80

L'espace socioculturel a été créé en 2018, on y trouve un ACM, un RPE, une PMI et permet de développer de nouveaux services tels que le LAEP.

C'est un lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. Il permet une vie sociale dès la naissance, où chacun trouve sa place, et où la compétence de tous est reconnue. Il est spacieux, aménagé et bien identifié.

Tranches d'âges des enfants : 0 à 6 ans

Public maximum par séance : Enfants : Adultes :

Gratuité : Oui Non Participation : Oui Non

Si oui, modalités :

En cas de renouvellement, y a-t-il des modifications du fonctionnement du LAEP par rapport au précédent projet, et si oui lesquelles ?

5.3 Le portage du LAEP

Référent du lieu (nom, qualité, employeur) : Angélique LE REVERT, animateur territorial exerçant également les fonctions d'animatrice RPE

Origine des accueillants (Institutions / collectivités / associations / bénévoles partenaires du lieu) :

Nom prénom	Employeur	Qualité/ fonction à l'extérieur du lieu	Volume horaire annuel dédié au Laep (accueil + organisation)	Existence d'une convention de partenariat*		Formation posture d'accueillant	
				Oui/non	Date MAJ	Oui/non	Date
HEBERT Patricia	CAC	Responsable du service enfance jeunesse / directrice du centre de loisirs	Accueillante : 1 semaine sur 4 à raison de 3h + 8h supervision: 35 heures (+ réunion de travail)	non		oui	08/09/2021
LE REVERT Angélique	CAC	Animatrice RPE	Accueillante : 1 semaine sur 4 à raison de 3h + 8h supervision: 35 heures (+ réunion de travail)	non		Oui	08/09/2021
MARIOTTI Julie	CAC	Animatrice RPE	4 heures/semaine sur 36 semaines + 8 heures supervision + 30 heures de réunion	non		Oui	16/05/2022
Artu Florence	Conseil départeme ntal	Puéricultrice	Accueillante : 1 semaine sur 4 à raison : 3 heures/séance + heures réunion et 8h de supervision	Oui		Oui	16/05/2022
	Recherche de bénévole en cours						

* Annexer chaque convention au projet

6.3 La fonction d'accueil et le sens donné au projet

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR



- Nombre d'accueillants par séance : 2

- Planning des accueillants : modalités d'organisation (par site le cas échéant)

Angélique LE REVERT	Dans les locaux à chaque séance en tant que référente et accueillante 1 semaine sur 4 voire davantage selon besoin.
Julie MARIOTTI	Accueillante permanente
Accueillants mis à disposition par le Conseil départemental	En fonction du nombre d'accueillant mis à disposition par le conseil département à raison d'une fois par mois.

- **Modalités d'organisation avant / après les séances (préparation / rangement / débriefing...)**

L'accueillante permanente est en charge de la préparation de la salle soit 15 mn d'installation avant l'ouverture aux familles, 15 mn de rangement puis 30 minutes de débriefing et 30 minutes pour compléter les outils qui seront mis en place récapitulant la fréquentation afin de servir au bilan. Les autres accueillantes participent aux rangements et au débriefing soit 45 mn.

- **Modalités de mise en œuvre des temps de supervision ou d'analyse des pratiques (nombre annuel de séances, durée des séances, périodicité, nom de l'intervenant, qualité et qualification) :**

Ces temps se mettent en place à raison de 3 par an (mars, juin et novembre). Ces séances durent 2.5 à 3 heures et sont animées par un prestataire psychologue formatrice Mme Marie Benoît.

- **Modalités de fonctionnement en équipe, réunions de service...**

Des temps de régulation d'environ 1 heure sont prévus à l'issue d'une séance de supervision en fonction des besoins. Des temps de réunion de 3h sont également prévus en fonction des besoins

- **Itinérance** (déplacement des accueillants entre siège social et lieu d'accueil) : Oui Non

- **Principes d'intervention :**

Accueil libre Activités support

Préciser :

La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité. La fréquentation du Laep repose sur une libre adhésion des familles et l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille durant les horaires d'ouverture 9h-11h30 les lundis

Conception du rôle d'accueillant, valeurs, principes éthiques, références théoriques guidant l'action :

Les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils. Les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Ils favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent.

Ils sont garants du bon fonctionnement et du respect du cadre bienveillant et accueillant, ils se présentent dans ce rôle spécifique aux parents et aux professionnels de la profession initiale

Ainsi, les accueillants doivent veiller à :

- Accueil, sourire, chaleur, ouverture et convivialité.
- Bienveillance.
- Ecoute et confiance.
- Favoriser la parole et l'échanges.
- Respect, neutralité et tolérance.
- Garantie d'un cadre.
- Créer une harmonie en se détachant. Etre disponible pour l'échange, le dialogue et l'écoute. Permettre aux personnes accueillies d'être acteur en étant là si besoin. - Dédramatiser des situations, des comparaisons.
- Créer un lieu cocooning.
- Etre convaincu du sens du lieu.
- Savoir prendre de la distance. Accepter les limites du lieu.
- Permettre et favoriser des rencontres et du lien
- Donner une place à chacun
- renforcer les compétences, la confiance, l'estime de soi
- favoriser l'observation pour susciter la réflexion

Ce que les familles peuvent trouver dans le lieu :

- Un espace accueillant
- Avoir un temps privilégié avec son enfant
- S'exprimer librement
- Partager son expérience avec d'autres parents

Les parents sont-ils invités à s'impliquer dans la vie du LAEP ? Préciser :

Un questionnaire a été distribué aux familles courant juin pour avoir leur avis sur le LAEP, dans ce questionnaire un espace est réservé pour que chacun puisse exprimer ses attentes. Une boîte à idées peut être mise en place pour intégrer les familles.

- **Formations/stages/colloques envisagés pour les accueillants au cours de la prochaine période contractuelle :**

Angélique LE REVERT, Julie MARIOTTI, Patricia HEBERT et accueillants mis à disposition par le Conseil départemental ont participé à la formation à la posture d'accueillant en LAEP et l'écoute active

6.4 Le partenariat

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR

Quels partenaires	Pour quelles formes de partenariats					
	Définition / suivi / évaluation du projet du LAEP	Concertation / Coordination / Régulation	Actions / Projets communs	Financement	Mutualisation/ Mise à disposition de moyens	Autre (préciser)
CAF	oui	oui		oui		Accompagnement
Conseil départemental	oui				Mise à disposition	
ACM/ RPE					Mutualisation des locaux et du matériel. Relais d'information	
Bibliothèque						Intervention de la bibliothécaire pour raconter des histoires et mettre des livres à disposition.
Réapp (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)						En réflexion

- Modalités prévues, dans le fonctionnement du LAEP et les échanges avec les partenaires extérieurs, pour respecter le volontariat, l'anonymat des familles et la confidentialité du lieu :

Pour garantir l'anonymat, le Laep ne fait pas d'exploitation des données individuelles recueillies. Uniquement le prénom des personnes accueillies sera demandé

- Existence d'une instance partenariale de suivi concernant le projet du LAEP :

Oui Non

Préciser les modalités d'organisation le cas échéant

Le LAEP présente son bilan annuel auprès d'un comité de pilotage composé des différents services petite enfance, enfance jeunesse du pôle, de CAF, de la MSA, de la PMI et des élus.

Rapport annuel transmis chaque année à l'ensemble des conseillers municipaux

- Inscription du lieu dans une dynamique partenariale (fonctionnement LAEP aux instances locales de coordination de la politique jeunesse/parentalité, inscription dans le PE(S)L du territoire...)

L'accueillante permanente et la référente participent au comité de pilotage. Une réflexion est engagée pour s'inscrire dans la dynamique du réseau parentalité/Réapp.

6.5 La communication sur le LAEP

Le LAEP est-il référencé sur le site internet mon-enfant.fr Oui Non

Le LAEP est-il référencé sur un autre (ou plusieurs) site(s) internet(s) Oui Non

Préciser le(s)quel(s) : Site de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Autres outils / supports d'information / communication dont dispose ou envisagés par le LAEP pour informer sur son existence, ses missions, son fonctionnement... auprès des familles, des professionnels, des partenaires... :

Flyers, réseaux sociaux, panneau pocket, panneau lumineux situé sur la place à Saint Pierre Eglise

- Le lieu est-il clairement identifiable par les usagers Oui Non

Préciser : Réflexion en cours pour la signalétique.

6.6 Les moyens à la disposition du LAEP (en dehors de l'équipe d'accueillants et de la supervision)

Humains (mise à disposition de temps de secrétariat, de comptabilité, autres personnels...) - Préciser :

Responsable du service

Directrice du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise

Agents d'accueil et technique du pôle

Agent des services RH et comptabilité de la collectivité

Autres ponctuellement (service communication)

Matériels (pédagogiques, véhicule...) :

Mutualisation du matériel du RPE et de l'espace socioculturel Véhicule de la collectivité pour les déplacements

Configuration des locaux (pour création ou changement de local)

Surface dédiée au Laep : 130 m² (hors sanitaires) + 182 m² occasionnellement Description

des locaux (joindre un plan simplifié pour les créations) :

- 2 salles d'activités d'une surface de 24 m² et 37m². Une salle dispose de points d'eau
- Un espace équipé d'une structure de jeux de 39 m²
- Des sanitaires adaptés
- Une cour clôturée
- Une salle d'activité : coin lecture pouvant service de salle d'activités calmes d'une surface de 30 m²

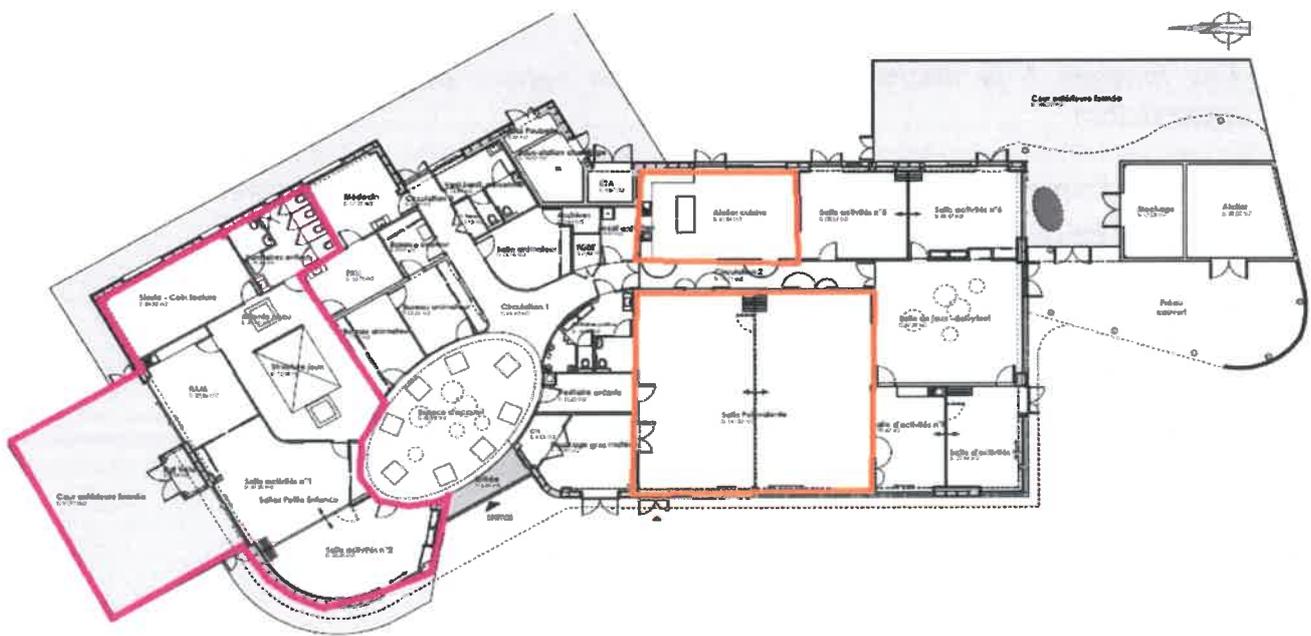
- Possibilité d'accéder à la cuisine 41m² et à la salle polyvalente 141m²
- Place de parking

Nombre de pièces : 4 + 2 occasionnellement

Mode de chauffage : Pompe à chaleur géothermie – chauffage au sol

Espace extérieur clos	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Sanitaires enfants avec douche	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Sanitaires adultes	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Tables de change	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Point eau chaude	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Téléphone dans les locaux	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Extincteur	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

ESPACES DEDIES AU LAEP



7. BUDGET PREVISIONNEL de la PREMIERE ANNEE de FONCTIONNEMENT de la PROCHAINE PÉRIODE CONTRACTUELLE

Nombre prévisionnel d'heures d'ouverture dans l'année : 90 heures (2.5h*36 semaines)

Nombre prévisionnel d'heures d'organisation dans l'année : 54 heures (1.5 h * 36 semaines)

Nombre prévisionnel d'heures de supervision et de réunion dans l'année : 38 heures (2,5h à 3 h 3 fois par an pour la supervision (mars, juin, novembre). Ces séances sont animées par un prestataire psychologue formatrice. 30 heures pour les réunions ou préparation des bilans, travail en concertation avec la référente.

Annexe

PROJET BUDGET PREVISIONNEL 2024 sur la base d'une ouverture de 2,50h et 1,5 heures de prépa, installation... durant les semaines scolaires

LAEP

CHARGES A CARACTERE GENERAL		4 725,00
Alimentation		150,00
Fournitures petit équipement/entretien		300,00
Fournitures administratives		100,00
Autres fournitures		200,00
<i>sous total 60</i>		<i>750,00</i>
Prestataires de services		2 000,00
Documentation Générale		100,00
<i>sous total 61</i>		<i>2 100,00</i>
Frais divers de publicité		500,00
Missions		100,00
Réceptions		150,00
Frais d'affranchissement		25,00
Frais de Télécommunication et internet		100,00
Remb frais à la collectivité rattachement		1 000,00
<i>sous total 62</i>		<i>1 875,00</i>
CHARGES DE PERSONNEL		14 400,00
Personnel		7 000,00
Mise à disposition Personnel conseil départemental (base 2022)		5 500,00
personnel ratio (hors mise à dispo CD)		1 800,00
Médecine du travail		100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		100,00
autres charges exceptionnelles		100,00
TOTAL GENERAL		19 225,00

Heures prises en charges par la CAF est (2,5h x 36 semaines = 90 h + 50% de 90H soit 45h soit un total de 135 heures

RECETTES PROJET BUDGET 2024

CAF - PSO 30% de 84,07€ / heure (prix plafnd CAF)	3 404,70	
CAF - Bonus CTG (20€/heures prises en compte par la CAF)	2 700,00	
TOTAL GENERAL		6 104,70
A LA CHARGE DU POLE		7 620,30

Le règlement intérieur

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR



Le règlement intérieur est généralement pensé par le groupe de pilotage en concertation avec les accueillants, lors de l'élaboration du projet.

Il est indispensable que le lieu soit bien identifié, ne soit pas assimilé à un autre mode d'accueil.

Les règles retenues se réfèrent d'une part aux objectifs poursuivis et d'autre part aux habitudes de fonctionnement propres au lieu et aux équipements dont il dispose.

Les règles explicites, formalisées sont généralement affichées. Elles aident l'équipe à offrir un cadre sécurisant aux enfants et aux parents.

Les règles sont portées par les accueillants, certaines pouvant être relayées par les familles.

Il s'agit de règles qui peuvent concerner (liste indicative et non exhaustive) :

- l'accès : libre, sans inscription, basé sur le volontariat,
- les horaires d'ouverture,
- l'âge des enfants admis,
- le nombre maximum d'enfants par séance,
- la présence d'un parent ou d'un adulte tuteur pendant l'accueil,
- l'anonymat, la confidentialité,
- l'inscription sur un tableau, de la date, du prénom de l'enfant, de son âge, éventuellement la commune où il habite ou le quartier, s'il vient pour la première fois, la qualité de l'adulte dans son lien à l'enfant,
- sympathie, politesse envers tous,
- tolérance mutuelle,
- adulte veillant au respect de l'autre, au respect du lieu et des objets,
- neutralité des accueillants,
- partage du goûter,
- matériel rangé après utilisation,
- utilisation du téléphone portable,
- etc.

et par exemple, selon les activités pratiquées :

- tablier obligatoire pour le jeu d'eau et la peinture,
- les balles ne sortent pas de la piscine,
- les chaussures sont enlevées pour la structure de psychomotricité,
- etc.

Les règles du lieu ouvrent au dialogue dans un cadre structurant. Elles sont souvent discutées par les enfants et les parents, car elles ne sont pas toujours les mêmes qu'à la maison.

Se confronter aux règles et les interroger représente une étape constructive pour l'enfant comme pour l'adulte.

Sans règle, comme tiers différenciateur et contractuel, nous disent les psychanalystes, pas de possibilité d'établir des relations avec autrui. Pas d'échange possible avec l'autre, sans règle qui contribue à fonder le lien.

Vous vous appuyerez sur le référentiel 2015 des Laep pour construire ou mettre à jour votre règlement intérieur.

Annexe 1

Données de bilan annuel de fonctionnement d'un**Année : 2022**

- Nb de familles utilisatrices : 20 dont nouvelles : 20
- Nb d'enfants accueillis : 22 dont nouveaux : 22
- Amplitude d'ouverture annuelle : 72.5 heures
- Nombre d'heures d'organisation annuelle : 43.5 heures
- Nb enfants/séance : 4 enfants

REPARTITION MENSUELLE DE LA FREQUENTATION

Mois	Nb séances	Enfants		Adultes accompagnants		Familles		Nb moyen d'enfants / séance	Moyenne accompagnants /séance
		Nb de passages	Nb d'enfants différents	Nb de passages	Adultes différents	Nb de passages	Familles différentes		
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mars	4	10	8	12	9	8	7	2.5	3
Avril	2	9	8	9	7	7	7	4.5	4.5
Mai	5	21	14	18	13	12	12	4.5	4
Juin	3	13	9	16	13	9	9	4.5	5.5
Juillet	1	4	4	5	5	4	4	4	5
Août	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	4	12	6	14	8	6	6	4	5
Octobre	3	11	6	12	8	6	6	4	4
Novembre	4	16	8	17	9	7	8	4	4.5
Décembre	2	11	8	13	11	8	8	5.5	6.5
Moyenne sur l'année					7	6	6	4	4.5

AGE DES ENFANTS

Age	A naître	0 - 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 6 ans	Total
Nb enfants différents	0	7	9	4	1	0	1	22
Nb enfants total	0	18	68	19	2	0	1	100
% enfants	0	32	41	18	4.5	0	4.5	100

QUALITE DE L'ACCOMPAGNANT

Accompagnant	Mère	Père	Ass. Maternelle	Grand-mère	Grand-père	Autre
Nb	18	5	0	2	0	0
%	72	20	0	8	0	0

ZONE D'INFLUENCE / RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE DU LAEP (en référence à la domiciliation des enfants, en nb et en %) : Environ 10 km

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20231024-B052_2023-AR